



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Papier et carton

Question écrite n° 1849

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation des organismes caritatifs qui collectent les vieux papiers et cartons afin de financer des actions en faveur des populations en difficultes. L'importation massive de tels produits de recuperation a provoque un effondrement des cours, a tel point qu'il est impossible de tirer le moindre benefice de cette action. Il demande que des mesures soient prises pour permettre une collecte incitative des vieux papiers et cartons, telle que la pratiquent les associations ou centres d'aide par le travail.

Texte de la réponse

Les nouvelles conditions de la recuperation des dechets d'emballage en Allemagne ont, comme le souligne l'honorable parlementaire, gravement perturbe le marche des vieux papiers en France, mais aussi dans de nombreux pays europeens. En effet, l'importance des volumes collectes a provoque un effondrement des cours des vieux papiers tel qu'il ne permet plus aux recuperateurs et aux organismes caritatifs qui procedent a cette collecte, afin de financer des actions a caractere humanitaire, de poursuivre leurs activites dans des conditions economiques satisfaisantes. Il convient donc de rechercher une solution aux difficultes que connaissent a la fois l'industrie francaise de la recuperation des vieux papiers et les papetiers francais qui ne peuvent ni s'eloigner de leurs sources d'approvisionnement sans prendre, a terme, des risques strategiques importants ni souffrir des distorsions defavorables dans leurs conditions d'approvisionnements par rapport a leurs principaux concurrents. Le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur estime que la solution reside dans la mise en place d'une reglementation creant une obligation reglementaire de valorisation des dechets d'emballage incombant aux activites industrielles et commerciales qui les produisent. L'industrie de la valorisation et les organismes caritatifs qui procedent a une recuperation pourront ainsi mieux valoriser leurs services. Le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a transmis au ministere de l'environnement, responsable de la politique des dechets, des propositions en la matiere. Un projet de decret est en cours d'examen. Sa publication pourrait intervenir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1849

Rubrique : Recuperation

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1547

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 51